



Émilie CHALAS
Députée de l'Isère

Communiqué de presse :

«Donner la parole aux acteurs économiques du territoire en cette période de crise sanitaire inédite»

J'ai souhaité proposer à Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, un temps d'échanges avec des acteurs économiques de la troisième circonscription de l'Isère ce jeudi 14 Mai 2020 en visioconférence.

BTP Isère, Medef isère, CPME de l'Isère, Label Ville, de nombreuses organisations et entreprises ont répondu positivement à cette invitation et je les en remercie.

En cette période de crise sanitaire inédite, ce temps d'échanges avait pour objectif de donner la parole à ces acteurs économiques afin de revenir sur les mesures prises par la Majorité ces dernières semaines et de répondre à leurs interrogations.

Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales, chômage partiel, programme de prêts de garantis par l'État, le Gouvernement a mis en œuvre dès le début de la crise un dispositif exceptionnel de garanties, d'aides, de délais, permettant de soutenir les entreprises.

En Isère, ce sont plus de 7700 entreprises qui ont demandé un prêt garanti par l'État correspondant à un total de plus de 1,2 milliard euros.

Autre mesure gouvernementale, le Fonds de solidarité a permis d'aider les petites entreprises les plus touchées par la crise avec l'appui des Régions et des compagnies d'assurance. Ce sont ainsi des TPE, indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales de l'Isère qui ont pu bénéficier d'une aide de 1 500 euros.

Cette réunion a donné lieu à des échanges riches et à de nombreuses questions : Faut-il exonérer de cotisations sociales et de charges fiscales les commerçants jusqu'à la fin de l'année 2020 ? Les surcoûts sanitaires liés à la crise (achats de masques, visières par les entreprises par exemple) seront-ils pris en compte par l'État ? L'État doit-il entrer au capital de telle ou telle entreprise ? qu'en est-il de la gouvernance du plan de relance économique ?

Ces questions trouveront des réponses adaptées dans les semaines à venir en concertation avec les territoires et en corrélation avec l'évolution de la crise sanitaire.

Sur la question de la responsabilité pénale des chefs d'entreprises, les acteurs économiques du territoire s'interrogent bien légitimement sur le régime juridique qui pourrait leur être appliqué en cette période si particulière.

Après un débat parlementaire dense et âpre, nous avons su proposer une formulation intermédiaire et adaptée afin de mettre fin au jeu politique sous-jacent porté dans un premier temps par la majorité sénatoriale.

Nous avons ainsi retenu, après une commission mixte paritaire conclusive, un régime de responsabilité où le chef d'entreprise est protégé mais qui ne l'exonère pas de toute responsabilité dans cette période inédite, comme cela avait été retenu initialement par le Sénat.

Sur le sujet des marchés publics, notamment ceux relevant du secteur du bâtiment, le gouvernement a su s'adapter en proposant dès le 25 mars 2020 une ordonnance retenant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19.

Des délais, simplifications, aides, réductions, déductions, ont ainsi été retenus afin d'assurer la continuité de la satisfaction des besoins des autorités contractantes et afin de soutenir, protéger, les entreprises face aux difficultés rencontrées.

Enfin, la reprise de l'école et la garde des enfants sont deux sujets qui interrogent les employeurs. Si le gouvernement veut inciter à un retour au travail, en adaptant à partir de juin le recours au chômage partiel, les employeurs privés comme publics composent avec les différentes mesures à leur disposition (chômage partiel, arrêt maladie, autorisation spécifique d'absence (ASA)) afin de répondre de la meilleure des manières aux attentes, problématiques de chacun.

Convaincue de l'utilité de ce temps d'échanges, nécessaire à la prise en compte des besoins des territoires et facilitant une sortie par le haut de cette crise, je proposerai aux acteurs économiques de renouveler ce format dans les semaines à venir.

Contact presse :

Robin QUILES

Collaborateur parlementaire auprès d'Emilie CHALAS, Députée de l'Isère
2, rue de Belgrade / 38000 Grenoble
robin.quiles@clb-an.fr / 06 70 76 09 88 / 04 76 88 88 35
emilie.chalas@assemblee-nationale.fr - <http://emiliechalias.fr/>